

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2019



**Assemblée générale le mercredi 4 décembre à 20H 30 à la salle Cérutti
d'Aime .**

Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2019

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	1784	Courrier+encre+papier	636.84
Intérêts livret	30.17	Photocopies	300.30
Remboursement croqueurs	5000	Déplacements	313.25
		Adhésions à d'autres associations (1)	175.00
		Assurances	374.15
		Abonnement La Savoie	66.00
		Pot AG, Galette	32.33
		Frais CCP	101.00
		Indemnités botanistes	350.00
		Achat détecteurs de radon	593.00
Total des recettes:	6814.17	Total des dépenses.	2941.87
Soit un « excédent » de 6814.17-2941.87=3872.3 euros			
Report année 2018 : 4825.34 euros			
Soit en caisse : 4825.34 + 3872.3 = 8697.64 euros			

(1) FNE Savoie, CRIIRAD, Paysages de France, ATMO, sortir du nucléaire

Etat des comptes :

Au 25.10 2019 sur notre CCP : 6477.81 euros Livret A : 2219.83 euros

soit au total 8697.64 euros

119 adhérents à jour de leur cotisation en 2019 (Tarifs en fin de bulletin)

Composition du bureau : Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Bernard André et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Jean Kerrien

Le mot du Président.

Il semble utile de rappeler que tout ce qui est naturel n'est pas systématiquement bon pour la santé. Chacun connaît la toxicité de l'annamite tue mouche ou du curare. La présence de roches amiantifères en Tarentaise est sans doute moins partagée, mais plusieurs de nos grandes stations de ski ont été construites au voisinage de ces matériaux dangereux. Notre vallée possède un sous-sol granitique qui renferme de l'uranium. Celui-ci se désintègre pour donner naissance à un gaz radioactif le radon (tout à fait naturel..) qui peut causer de gros dégâts à nos poumons... Vivre en Tarentaise s'intéresse à cette question depuis plusieurs années et il s'agit en quelque sorte d'un retour aux sources puisque notre association avait été fondée au moment où différents permis de recherche d'uranium avaient été délivrés en Tarentaise.. Voir plus bas.

L'année 2019 a été marquée par la mise au premier plan des questions climatiques par une multitude d'associations à l'échelle planétaire. Mais du côté de nos responsables politiques il n'y a pas un enthousiasme délirant pour la transition énergétique. Les moyens financiers tardent à être mis en place et parfois sont même réduits... A quand une vague d'implantation de toitures photovoltaïques en Tarentaise ? A quand un vaste plan d'isolation de nos habitations. Les sommes en jeu sont importantes et impactent nos choix personnels... A quand le retour massif des trains de nuit ? A première vue en Tarentaise nos collectivités attendent d'être contraintes pour se lancer dans l'élaboration d'un plan climat air énergie... Rien ne les y oblige aujourd'hui par le fait que nous avons un territoire divisé en cinq communautés de communes. Notons également que les projets de clubs de vacances type « club med » se multiplient avec comme objectif un remplissage par des clientèles asiatiques fortunées...

Vous verrez plus bas le travail effectué au sujet de quelques dossiers de microcentrales. Il y a sans doute encore des ruisseaux « équipables », mais nous n'avons toujours pas de vision globale de l'impact de ces aménagements en matière de biodiversité. Les insuffisances des études d'impact à ce sujet sont inquiétantes.

La pratique du vélo semble en croissance rapide avec le grand développement de l'assistance électrique. VET a rencontré depuis un an tous les élus en charge de l'extension de la voie verte. Nous avons bon espoir de voir rapidement réalisé la jonction Ste Foy Aigueblanche.

Une nouvelle microcentrale sur le Ponthurin ?

L'association Vivre en Tarentaise a consulté le dossier soumis à l'enquête publique concernant le projet de microcentrale supplémentaire sur le Ponthurin.

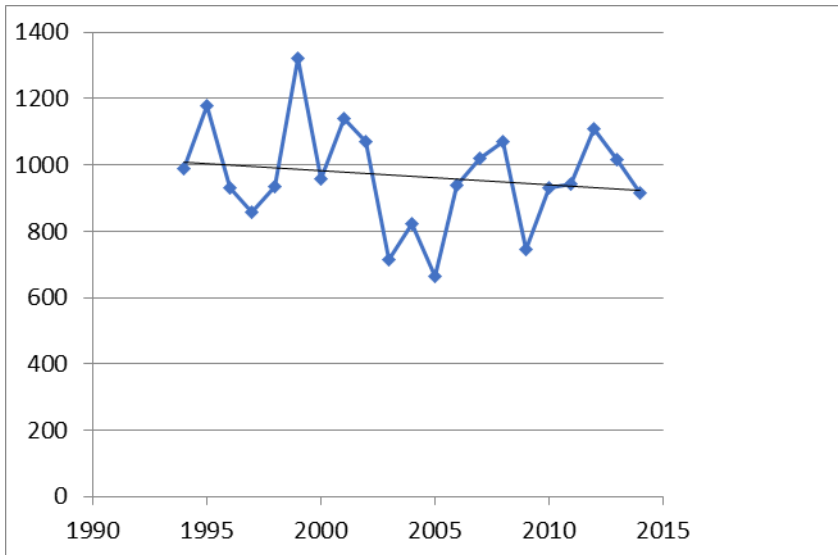
1°) Elle tient à rappeler le contexte dans lequel ce dossier est présenté. La rivière qui va être impactée subit déjà en amont un prélèvement important de la part d'EDF qui utilise l'eau pour remplir le réservoir du Chevril. Un débit maximum de $1\text{m}^3/\text{s}$ est ainsi soustrait au milieu naturel. D'autre part, un forage à Rosuel alimente les stations de ski du balcon des Arcs. $91\,220\text{ m}^3$ par an seraient prélevés dans la nappe phréatique qui est alimentée par le torrent qui nous préoccupe aujourd'hui. Enfin une microcentrale est déjà en fonctionnement sur la partie aval du cours d'eau.

Ce dernier contribue déjà largement à la fourniture d'électricité et à l'alimentation locale en eau potable.

Depuis plusieurs années ce projet ainsi que celui portant sur le Nant Bénin sont évoqués et ont soulevés de nombreuses oppositions. Le nant Bénin a obtenu le label « rivière sauvage » et aujourd'hui seul le dossier relatif au Ponthurin est présenté. Dans l'argumentaire du pétitionnaire il est largement fait état de la contribution du Nant Bénin au débit du Ponthurin en aval de la future prise d'eau. C'est effectivement un point important même si sur 300m le débit serait limité au débit réservé de 240l/s . Mais l'équipement du

Nant Bénin est-il bien définitivement abandonné ? En l'absence de réponse claire cet argument qui est répété à plusieurs reprises dans le dossier n'a pas d'intérêt.

Le débit effectif de la rivière une fois de plus n'a pas été mesuré mais estimé en faisant référence à des données anciennes d'EDF (de 1948 à 1957) et à des valeurs plus récentes dont le cabinet ETRM aurait disposé (De quelle source ???) et enfin une comparaison avec des mesures de la station de l'Arc à Lanslebourg de 1961 à 1977. Il est d'ailleurs indiqué que la distance entre les deux sites doit impliquer « une prise en compte »..) (Pièce 4 pages 10 à 12).



La modélisation du débit du torrent nous paraît donc contestable car basée sur des données anciennes et peu claires.

On trouvera ci-contre la courbe des précipitations relevées par la station météo de Bourg Saint Maurice jusqu'en 2015. La courbe de tendance traduit une baisse qui pourrait se poursuivre...

2°) **L'étude d'impact** paraît avoir été menée avec sérieux en ce qui concerne les inventaires. Les avis de la mission MRAE ont été suivis d'informations complémentaires. Mais par exemple, un invertébré très rare a été découvert dans le Nant Bénin il y a un an. Sa présence aurait dû être recherchée dans le Ponthurin du fait de la rareté de cette espèce qui ne semble détectable que par un spécialiste. (*Rhyacophila glareosa* McLachlan 1867, *Bonaparti Schmid* 1947, *Drusus Monticala* McLachlan 1876)



3°) Mesures en « faveur de l'environnement ». Cette expression ne peut s'appliquer qu'à la production d'électricité « renouvelable » en principe s'il continue à pleuvoir autant.. Il est probable que le milieu naturel se serait bien passé de l'artificialisation envisagée. Le reverdissement des talus et l'enterrement de la conduite sont évidemment nécessaires, c'est bien la moindre des choses. Mais il faudra du temps pour que la végétation digère les saignées qui vont être réalisées. Voir les travaux menés en aval sur Landry.. Il est indiqué dans le dossier que différents infranchissables rendent la montaison des poissons très difficile. Ils sont listés et ont été répertoriés précisément page 44 de l'étude d'impact. Si la société pétitionnaire souhaite réellement prendre des mesures en faveur de l'environnement, elle pourrait financer et réaliser des travaux permettant d'éliminer plusieurs de ces obstacles afin d'améliorer le lien Isère -Ponthurin pour les truites. Cela bien sûr ne pourrait se faire qu'en collaboration avec la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques. Il n'est pas certain que tous ces obstacles puissent être supprimés sans dégâts supplémentaires. Cela mériterait étude et concertation.

Un suivi environnemental devrait avoir lieu 3 et 5 ans après l'aménagement. Que se passera-t-il s'il apparaît une disparition des poissons ou de certains invertébrés ? L'arrêté préfectoral sera-t-il corrigé ou annulé? Le débit réservé sera -t-il revu à la hausse ?

En conclusion l'association Vivre en Tarentaise propose que l'on s'assure de la présence ou non dans le Ponthurin de l'invertébré rarissime repéré dans le Nant Bénin. La baisse de biodiversité en France et ailleurs est telle que nous ne pouvons pas négliger ce point.

Dans le cas où il serait absent nous souhaitons que le débit réservé soit augmenté à 300L/s compte tenu des incertitudes relatives au débit effectif du cours d'eau et à sa variabilité journalière et saisonnière. Nous souhaitons également que le pétitionnaire finance la levée de plusieurs infranchissables dans le lit du Ponthurin afin d'améliorer la montaison des truites dans le cours d'eau. L'aménagement aurait ainsi un réel impact positif sur un tronçon de la rivière. Il faudrait également que l'abandon de l'équipement du Nant Bénin soit confirmé officiellement.

Suite :

Le commissaire enquêteur comme souvent à émis un avis favorable. Une autre société a proposé un projet d'aménagement encore plus dommageable que celui-ci car la prise d'eau serait située plus en amont...Un article L 311-5 du code de l'énergie impose de rechercher l'efficacité énergétique des projets. Voilà qui complique notre réflexion sur cette thématique. Comme souvent nous nous retrouvons en situation de choisir la moins pire des options...

Cas du ruisseau du Gorret sur la commune du Planay.

Nous avons proposé là une solution plus productive en énergie en utilisant un canal EDF existant. Cela aurait évité de dévaster la forêt en aval pour y enfouir une canalisation...

Suite à notre déposition à l'enquête publique , le Commissaire enquêteur a donné un « avis favorable sous réserves d'un complément d'études sur l'impact des travaux sur le sentier de randonnée prévu pour l'accès à la prise d'eau (Impact sur le déboisement, sur la faune, la flore le paysage et sur la fréquentation des randonneurs)

Mais le préfet n'a pas approfondi la question et a donné son feu vert aux travaux qui ont commencé..

Dossier du ruisseau des Villards à Bonneval : plusieurs années après le dépôt de notre recours devant le TA aucune audience n'a été fixée alors que nous pensons avoir démontré que l'étude d'impact avait été pour le moins bâclée... Depuis les travaux sont terminés... la justice française va mal..

Projet de télécabine Yéti à la Plagne

L'association Vivre en Tarentaise a pris connaissance du dossier d'enquête publique ouverte sur la commune de La Plagne Tarentaise et relative au projet de télécabine Yéti.

Il s'agit de créer une nouvelle remontée mécanique à partir de Plagne Centre en direction des crêtes surplombant la station. Pour permettre la réalisation le « Télébus » qui relie plusieurs villages de la Plagne sera démantelé.

Ce dernier démantèlement nous paraît discutable car il s'agit d'un transport public par câble très apprécié du public. De nombreux logements ont été acquis avec la promesse du maintien de cette desserte par convention. Le remplacement de cette remontée par des bus diesel ne semble pas très judicieux, même si pour des raisons paysagères elle pourrait se justifier. Mais une concertation avec les copropriétaires concernés s'impose. Pourquoi pas des bus alimentés au GPL ou au GNV par exemple ? Ce point risque d'alimenter évidemment des recours contentieux.

Une pétition sur internet a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures d'opposants au projet.

La réalisation de la télécabine va concerner un espace naturel remarquable pour des raisons géologiques, floristiques, faunistiques et paysagères. Les inventaires menés par le bureau d'étude Karum confirment nos affirmations. De nombreuses espèces protégées ont été inventoriées et plusieurs espèces d'oiseaux protégés sont présents sur le site. Mais ces éléments pourraient être complétés dans bien des domaines.

Le site est reconnu comme unique en Europe et peut être même sur notre planète. Il comprend plus d'un millier d'entonnoirs de gypse et porte en partie une forêt de pins cembro. C'est le seul endroit connu en Europe pour présenter cette particularité. Cela explique que différents universitaires se soient intéressés à cet espace. La collectivité et la société de remontées mécaniques sont sans doute conscientes également du caractère exceptionnel du site.

L'association Vivre en Tarentaise avait attiré l'attention des services de l'Etat en 2016 sur la nécessité de mieux gérer ce site et d'encadrer strictement les activités qui s'y déroulent. Les entonnoirs sont très friables, leur taille évolue dans le temps et les espèces associées sont très fragiles. Inutile de préciser que la pratique du VTT ou de la marche à pied peut entraîner des dégradations importantes. Le ski hors-piste atteint les arbres en les blessant .. Aucune réponse n'a été apportée à ce courrier et nous le regrettons.

Aujourd'hui une enquête publique est ouverte au sujet d'un projet qui prévoit d'implanter 13 pylônes dans une zone fragile abritant de nombreuses espèces protégées dont on envisage de transplanter une partie des stations... Il ne semble pas que la perspective de détruire l'intérêt paysager de ce secteur ait effrayé les promoteurs de cette télécabine. On remarquera que ce site est le résultat de différentes actions naturelles qui s'échelonnent sur les milliers d'années alors que l'homme s'apprête à achever sa destruction en quelques années en implantant des installations dont la durée de vie sera limitée rapidement par le réchauffement climatique

Notre structure attendait avec intérêt de lire les recommandations ou l'avis des services de la DREAL. Or il apparaît qu'un avis par défaut a été délivré. Cela signifie que ces services de l'Etat n'ont pas eu le temps de venir sur le terrain ou n'ont pas disposé du personnel ou des moyens financiers nécessaires

pour émettre un avis motivé. Il paraît difficile de croire que pour un site unique (au moins) en Europe la DREAL n'ait pas le moindre commentaire à faire.

Bien sûr nous n'ignorons pas que La Plagne est une grande station de ski avec des enjeux financiers importants. Mais l'enjeu du tourisme estival souligné dans le SCOT Tarentaise impose de mieux gérer et de mieux protéger l'espace qui nous préoccupe aujourd'hui. Un arrêté de protection de biotope serait sans doute l'outil le mieux adapté. Il paraît évident que des sorties encadrées pourraient être proposées au public afin qu'il découvre les différents aspects du secteur.

Les grands axes du PLU de la commune sont affichées dans l'entrée de la mairie. Il envisage de valoriser « **les éléments caractéristiques du patrimoine communal** ». Il prévoit également de « **faire de la biodiversité un outil de valorisation et d'aménagement du territoire** ». Le projet soumis à enquête ne paraît pas de notre point de vue conforme à ces bonnes intentions.

En tout état de cause il nous paraît essentiel de ne pas altérer davantage cet espace et d'étudier à fond toutes les alternatives à cette télécabine.

Or, pour implanter les pylônes le recours à des engins 4x4 et à une pelle araignée est envisagé. Comme le terrain est gypseux, il est probable qu'il faudra creuser différents trous pour chaque embase afin de trouver une zone suffisamment solide.. Tout cela nous paraît incompatible avec la nature du sol et sa richesse en espèces protégées.

Le terrassement de la gare amont et les remodelages de pistes programmés vont concerner également de nombreuses espèces végétales protégées ainsi que les insectes associés (Azuré du serpollet). Compte tenu de la nature du terrain il est permis de douter que la re végétalisation soit effective. Voir cartes dans l'étude d'impact pages : 199, 244, 245,248 par exemple.

Le départ de la remontée est proche d'une zone exploitée comme mine de plomb argentifère à différentes époques très étalées dans le temps. Il est permis de s'inquiéter de la pertinence du site choisi car l'ensemble des boyaux ne semble pas avoir été localisé compte tenu de l'ancienneté de l'exploitation du site.

Plusieurs tracés alternatifs semblent avoir été envisagés. Mais en réalité pour 3 d'entre eux il s'agit de variantes assez proches de l'itinéraire retenu. La variante 4 (TSD Bergerie) par contre propose d'augmenter la capacité de transport d'une remontée existante de 800 personnes à l'heure. Il est affirmé page 224 que cela est impossible pour des raisons qui ne sont pas précisées. Cette option mériterait à notre avis d'être explorée à fond car elle éviterait de provoquer de nouveaux terrassements et de porter atteinte à la naturalité d'une partie de l'espace en amont de la station.

Le tracé retenu n'a-t-il pas été choisi car c'est celui qui permet d'augmenter le mieux la surface skiable ?

On apprend en lisant le dossier que « l'engorgement » du départ des remontées actuelles sera accentué par la réalisation de lits supplémentaires à Aime 2000. Comme quoi le bétonnage d'un secteur peut avoir des conséquences en cascade éloignées de son point de départ. Tout cela n'avait pas été prévu lors du dossier UTN d'Aime 2000 que notre association avait contesté à l'époque...

En conclusion, l'association Vivre en tarentaise émet un avis négatif sur le projet d'aménagement. Elle demande la rédaction d'un arrêté de protection de biotope avant tout nouvel aménagement sur le site. Elle demande que l'on examine toutes les possibilités d'augmentation de capacité des remontées existantes. Elle souhaite également que l'on freine de façon drastique le rythme des constructions nouvelles sur cette station comme sur ses concurrentes.

La suite : un courrier, rédigé conjointement avec FNE Savoie, a été adressé au Sous-Préfet d'Albertville pour demander la rédaction d'un arrêté de protection de biotope afin de préserver l'intégrité du site...

L'enquête publique a été suspendue et un nouveau dossier devrait être présenté prochainement..

Refuge de Traie (Méribel) Un refuge ou bien un hôtel 5 étoiles ?

Prochainement le nouveau Refuge de La Traie aux Allues ouvrira ses portes, suite au projet de rénovation de l'ancien refuge tel qu'il a été autorisé par l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 portant autorisation d'une Unité Touristique Nouvelle. L'ancien refuge proposait un confort sommaire et devait fermer à la suite au départ en retraite de son propriétaire.

Vivre en Tarentaise, soucieux du développement du tourisme d'été en Savoie, s'était intéressé à ce projet lors de l'enquête publique UTN.

Elle considère que le projet initial de rénovation du refuge a été transformé en création d'un hôtel niveau 5*, dans une zone du PLU Nrt, réservée à l'édification de refuge de montagne. Cette réalisation ne correspond absolument pas à la définition de refuge de montagne définie aux Art D. 326 1-2-3 du Code du Tourisme. (PJ 2)

Le conseil municipal des Allues a approuvé ce projet de rénovation le 28/2/2017.

Dans le CR, il était précisé ceci : « Un mazot sera destiné à de l'accueil permanent en gestion libre hors période d'ouverture, et en salle hors sac le reste de l'année et un autre servira de recueil pour la sécurité incendie. »

La commune des Allues a procédé à la Modification simplifiée N°3 de son PLU pour permettre la construction d'un refuge de 700 M2 dans ce site de La Traie.

Nous avons étudié le dossier présenté en enquête publique UTN.

Le budget prévisionnel des recettes annuelles était exposé ainsi : 1500 usagers payant la demi-pension à 110 €, soit 165 000 €, 2400 usagers payant un repas de midi à 25 €, soit 60 000 € pour un total de recettes annuelles de 225 000 €.

Il était précisé la présence d'une salle Hors Sac, d'une pièce ouverte aux randonneurs en période de non-gardiennage du refuge.

Le projet en cours de réalisation depuis un an nous paraît très éloigné de sa présentation initiale de rénovation de refuge, au vu de sa présentation actuelle comme un hameau hôtelier sur son site Internet :

<https://www.refugedelatraye.com>

On peut y lire ceci :

« Prestations de standing, sport, bien-être, gastronomie, le Refuge de la Traie propose à ses hôtes une quête des sens et d'accomplissement »

Un cliché représente la luxueuse cave à vins du Refuge de la Traie, ainsi décrite :

« Dans une cave à vin pittoresque et conviviale nichée sous une voûte de pierres, des bouteilles incontournables et savamment sélectionnées attendent leur dégustation au coin du feu.

Notre carte des vins accompagnera la carte de notre Chef pour allier savoureusement gastronomie et œnologie. »

L'espace « Soins et Massages » propose des séances au prix unitaire de 100 à 285 € en particulier des bains de lait, des massages sur un lit de foin. Un cliché du site montre une baignoire remplie de lait...

Le tarif « Nuit+ Petit déjeuner » en chambre à deux varie de 202 à 589 €.

- Annulation sans frais jusqu'à 30 jours avant l'arrivée. Au-delà, l'hôtel facture 50% du montant du séjour. »

Par contre, initialement il n'y avait aucune indication sur l'existence d'une salle hors sac, sur la possibilité d'y dormir « hors gardiennage ». En effet, le Mazot 1, destiné initialement à cela est aussi proposé à la location au tarif par nuit de 151 à 353 € ; de même pour le Mazot 2, initialement réservé au recueil pour la sécurité Incendie.

Récemment, le site a été modifié et propose désormais une salle hors sac dans un des deux mazots, mais ils sont toujours offerts à la location.... Le descriptif de la Cave à Vin a disparu du site. A t elle disparu du refuge pour autant ?

Sur le site figure le logo « Small Luxury Hotels of the Worlds » appellation comprenant de nombreux hôtels luxueux, entre autres l'Hotel Le Strato 5* à Courchevel.

L'accès au refuge est proposé en véhicule électrique. Un hélicoptère y permettra un accès en hélicoptère. Ceci en contradiction totale avec la définition légale d'un refuge sur le plan accessibilité.

La Société Hélicoptère Services Courchevel propose déjà sur son site Internet des vols vers le Plateau de La Traie, à partir des Trois Vallées, pour 500 €.

Enfin le dossier presse : https://www.refugedelatraye.com/medias_upload/moxie/press/rdlt-dossier-presse-1907.pdf présente le refuge comme un hameau hôtelier dans son titre propose des randonnées en moto neige ainsi que des photos de ces moto neiges.

Nous considérons donc que le projet présenté comme la rénovation d'un refuge de montagne a abouti à la création d'un Hôtel d'un niveau 5*, en site de montagne isolé, réservé dans le PLU à l'édification de refuge. Aussi nous avons demandé à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir faire procéder à un contrôle de légalité au sujet de l'édification de ces bâtiments car il nous semble y avoir là un cas évident de détournement de procédure et d'objectif.

Conférence sur le radon dans l'habitat

L'association Vivre en Tarentaise avait organisé le lundi 19 novembre à la salle des fêtes de Bellentre une conférence sur le radon dans l'habitat. Cet événement s'inscrivait dans un cycle consacré à la semaine de la solidarité piloté par Tarentaise branchée.

Il y a plusieurs années l'APTV avait demandé à l'association VET de participer à l'animation de réunions sur le thème santé et Environnement dans le cadre de l'élaboration d'un contrat local de santé. Une des problématiques retenues était celle de la présence du radon dans certains logements. L'agence régionale de santé en avait fait également une de ses priorités.

Paul Tison militant de l'UFC Que choisir a donc présenté un diaporama consacré à la présence de ce gaz radioactif dans certains logements.

Ce gaz est issu de la désintégration d'un isotope de l'uranium présent dans les roches granitiques. La présence du gaz est détectée parfois même si cette roche n'affleure pas. En effet il suffit que des failles permettent la remontée en surface pour que le logement subisse cette pollution. En fait il y a très souvent d'autres gaz issus du sous sol qui remontent vers la surface (dioxyde de carbone, azote..) et ces flux gazeux peuvent entraîner le radon s'il est présent. Il peut arriver également qu'une source d'eau permette à ce gaz de revenir en surface.

Ce gaz radioactif peut provoquer des cancers du poumon. Le risque est multiplié par trois chez les fumeurs confrontés à du radon...

Si une maison ou un immeuble sont construits au dessus d'une faille et que le sous sol est en terre battue le radon peut s'accumuler dans la cave et ensuite diffuser dans les pièces supérieures en fonction des courants d'air et l'étanchéité des planchers.

On peut détecter le gaz à l'aide de films sensibles aux radiations ou à l'aide de détecteurs numériques. Plus on prolonge la mesure et plus la valeur obtenue sur la concentration de radon est significative. Le film sensible doit être laissé en place plus d'un mois.

Le radon a une demi-vie de l'ordre de 4 jours. Cela signifie qu'au bout de 4 jours la quantité injectée a diminué de moitié. Il faudra attendre de nouveau 4 jours pour voir la quantité diminuer encore de moitié. Quand il y a injection régulière de radon dans une pièce la concentration du radon résulte à la fois des

arrivées et de la désintégration du gaz accumulé. Au bout d'un certain temps un équilibre s'établit en l'absence de ventilation et la concentration se stabilise.

La concentration du gaz s'exprime en Becquerel par mètre cube. (Bq/m³). On considère qu'il y a danger au-delà de 300 Bq/m³.

La ventilation de la pièce ou les courants d'air influent sur la concentration de polluant et conditionnent le niveau de dangerosité.

La Tarentaise est située en zone à risque pour presque toutes les communes. Mais le niveau de risque n'est pas homogène sur un territoire donné. Il peut évoluer très rapidement quand on se déplace de quelques dizaines de mètres. On peut le constater sur le cas d'Aix les bains qui a été exposé par Paul Tison. Quand on traverse une rue on passe parfois d'un taux d'émission très élevé à un niveau sans risque...

Alors que faire ?

1°) Effectuer de nombreuses mesures sur l'ensemble du territoire afin de repérer les secteurs où il a des émissions de radon. Déterminer les niveaux d'émission pour les confronter à la valeur admise comme inquiétante à savoir 300Bq par mètre cube.

2°) Ventiler les locaux grâce à une ventilation mécanique contrôlée. Isoler les pièces situées au dessus des caves où le radon arrive. Attention il peut parfois s'infiltrer par des murs semi enterrés... Dans certains cas on peut mettre les niveaux supérieurs en légère surpression pour éviter la diffusion du radon dans la totalité de l'habitation. Une ventilation mécanique imposant une surpression des locaux situés au dessus de l'arrivée de radon empêche ce gaz de passer dans les étages.

Vivre en Tarentaise a commandé deux détecteurs numériques qui permettront de cerner le risque radon assez rapidement dans les habitations. Si vous êtes intéressés vous pouvez nous contacter. Mais l'association ne pourra pas seule réaliser une cartographie des zones à risque sur la totalité de la Tarentaise. Est-ce que les collectivités feront un effort ? Affaire à suivre !

Les suites.

VET a fait circuler depuis près d'un an deux détecteurs numériques qui ont permis de tester **ponctuellement** une trentaine de logements. Beaucoup présentent des taux supérieurs aux normes admises en France. Nous avons transmis nos mesures (sans révéler les lieux des mesures) à l'agence régionale de santé. Celle-ci a décidé de lancer une campagne de sensibilisation en Tarentaise. En lien avec l'association Consommation Logement Cadre de vie nous proposons la distribution de 150 dosimètres qui permettent de mesurer les taux de radon durant deux mois en hiver pour être dans les conditions des normes françaises.

Une campagne de presse a été lancée pour faire appel à des volontaires...Il est sûrement encore temps de vous porter volontaires même si la distribution a commencé.

Parallèlement nous nous sommes rendus compte qu'il est difficile de trouver des personnes compétentes pour remédier à ces problèmes. Aussi nous avons organisé de concert avec l'APTV et l'ARS une soirée d'information/formation pour les professionnels du bâtiment par un chercheur du CSTB. Nous avons regretté l'absence des artisans mais salué la présence de nombreux architectes et d'un gros fournisseur de matériel.

Que faire quand on détecte du radon chez soi ?

Vivre en Tarentaise s'est rendue très rapidement compte qu'il y a peu de personnes ressources en Savoie dans ce domaine. Il y a des organismes de recherche très compétents en France, mais le nombre d'artisans qui ont été formés pour répondre globalement à cette problématique est très limité pour ne pas dire nul... Nous vous livrons donc notre expérience qui évolue au fil des semaines.

Première question : si la détection a été effectuée durant une durée limitée, il est vivement conseillé de mettre en place un film détecteur (ou dosimètre que l'on peut facilement acheter sur internet) durant deux mois pour vérifier les mesures ponctuelles. La norme de 300 Bq/m³ est relative à une mesure étalée sur deux mois. Et les conditions météorologiques semblent influencer sur les émissions...

Une fois la mesure effectuée il faut bien sûr identifier les sources qui proviennent du sol ou des murs enterrés... Différents cas sont possibles : maison construite à même le sol, sur un sous sol ou encore sur un vide sanitaire.

Bien ventiler son logement est primordial et bien sûr en hiver cela implique de refroidir ...Ventiler les lieux où on soupçonne les émanations : cave, vide sanitaire...

Pour limiter les arrivées de radon en provenance du sol ou d'une cave il faut travailler à l'étanchéité du sol ou des murs. Si un sol en terre battue existe, il faut réaliser un dallage en béton avec une membrane anti radon en dessous. Les films en polyéthylène sont perméables hélas comme le béton seul !

Bien veiller à ce que la partie habitable ou habitée soit étanche par rapport au sous sol. Joints en silicone autour des diverses canalisations : eaux usées, eau, élec, chauffage, gaines téléphone. Poser une porte « étanche » entre la partie habitée et la zone source quand cela est possible... (Attention aux cages d'escalier...) Trouver et installer une porte étanche n'est pas toujours évident...

Il existe des membranes anti radon que l'on peut poser sous les fondations avant de construire un bâtiment. En rénovation on peut les utiliser pour limiter les émanations du sol : pose de la membrane et coulage d'une chape par-dessus. Il y aura des fuites sur les limites entre les murs et le sol, mais la situation devrait s'améliorer. On peut faire remonter ce film de 1 mètre sur les murs ...Un représentant de la société Foamglass nous a présenté des panneaux en billes de verre qui sont imperméables au radon et qui ont de bonnes propriétés isolantes. Cela permettrait de conjuguer isolation thermique et lutte contre le radon.

L'utilisation d'une VMC simple ou double flux afin de mieux ventiler son logement dépend du taux moyen mesuré. Une VMC par insufflation peut également être indiquée. (Dans ce cas on injecte de l'air de l'extérieur dans l'habitation qui est mise en légère surpression).

Si on met son logement en dépression par rapport au sous sol le radon est aspiré et le taux augmente.. Il faut donc prévoir des arrivées d'air frais bien dimensionnées. Une VMC double flux permet de réchauffer l'air aspiré de l'extérieur grâce à la température de l'air intérieur expulsé. On peut régler séparément les débits si bien que l'on peut mettre son logement en légère surpression par rapport au sol ce qui freine les émissions de radon.

Enfin il existe une technique qui semble très efficace et radicale : la mise en dépression du sous sol de la maison. On perce un ou plusieurs trous à travers le dallage du sous sol et on tente de pomper le radon. De nombreux cas résolus en Bretagne (« Solutions radon ») grâce à cette technique. Hélas pour le moment en Savoie il n'y a pas d'entreprises compétentes...

Dernier point de vigilance : les cheminées, inserts ou poêle à bois. Il arrive fréquemment que les arrivées d'air frais dans l'habitation soient insuffisantes. Le tirage de la cheminée met notre lieu de vie de dépression et on accélère les arrivées de radon. Les appareils conforme à la RT 2012 comportent une prise d'air à relier à l'extérieur pour éviter l'apport d'air frais. Parallèlement cela évite à mise en dépression du logement.

Voie verte en Tarentaise

Messieurs les Présidents, nous avons interrogé il y a quelque temps les services de l'Etat au sujet du sort réservé aux cyclistes notamment dans la déviation de Montgalgan en amont de Moutiers. Nous avons

également fait part de notre intérêt pour une liaison cyclable Sainte Foy Aigueblanche indépendante du trafic automobile. Nous ne doutons pas du fait que cet objectif soit partagé par un grand nombre de collectivités.

Dans la réponse que la DREAL nous a adressée il était mentionné plusieurs possibilités de subventions pour l'implantation d'un garde corps le long de la déviation mentionnée plus haut et la mise en place d'une passerelle au dessus de l'Isère à la sortie Nord de Moutiers. Cette somme non négligeable devrait nous l'espérons encourager la ou les collectivités en charge de ces questions à programmer rapidement les travaux de finalisation nécessaires dans ce secteur. Il existe peut être une alternative permettant d'éviter la mise en place d'une passerelle et de rejoindre le centre de Moutiers par un parcours plus "sympa" hors N 90 en restant sur la rive gauche et en empruntant le "chemin des routes". Cette alternative plus "naturelle" mériterait d'être étudiée.

Mais il nous semble que les différentes communautés de communes de Tarentaise pourraient collectivement présenter leurs intentions et leurs contributions à cette liaison verte entre Sainte Foy et Aigueblanche. Beaucoup d'acteurs en Tarentaise sont en attente d'informations quant aux délais de réalisation des différents tronçons de cette colonne vertébrale verte. Vis-à-vis des financeurs potentiels cette vision territoriale aurait peut être un effet d'entraînement.

Cette réalisation aurait, à notre sens, un double intérêt : Dans le cadre du nécessaire développement du tourisme d'été en Tarentaise, la création de cette liaison cyclable "hors trafic routier" apporterait une attractivité certaine à ce parcours en permettant de redécouvrir la vallée de Tarentaise autrement que comme un itinéraire automobile obligé vers un ailleurs (col, station, etc.).

Dans la transition vers des déplacements "décarbonnés" (au moins à la belle saison), il importe de présenter des alternatives crédibles et attractives. Cette liaison cyclable de fond de vallée en serait une!

Aussi nous espérons que vous voudrez nous informer de vos intentions en la matière. Nous adressons Messieurs les présidents nos sincères salutations.

Les suites : Nous avons rencontré tous les présidents de communautés de communes de Tarentaise. Il semble que tous soient mobilisés sur le sujet. D'autres rencontres sont prévues prochainement et nous vous tiendrons au courant. Comme vous le savez en haute Tarentaise un tronçon a été réalisé et devrait être prolongé en amont l'année prochaine. La liaison Aigueblanche Moutiers est également en bonne voie. Sur la COVA par contre il semble que les réflexions se poursuivent...

Pistes d'alpage à Naves

Monsieur le Maire, Il y a déjà bien des années, différents acteurs se sont rassemblés pour favoriser la construction du refuge du Nant du beurre et ainsi développer les pratiques touristiques dans ce beau secteur. Le dossier UTN n'était pas tout à fait conforme et lors d'une commission de suivi un accord a été trouvé entre toutes les parties. Vous trouverez ci-joint une copie de cette réunion présidée par Madame la Sous Préfète de l'époque.

Notre association est présente au sein du comité de pilotage plan pastoral de territoire. Nous avons donc découvert lors de la dernière réunion qu'une piste « sauvage » avait été créée par différents usagers agriculteurs, chasseurs, autres... Il nous a été demandé en pratique de légaliser cette piste qui serait améliorée. Nous avons décidé de voter favorablement pour faciliter le travail des exploitants agricoles. Mais nous voulons croire que vous pourrez veiller à ce que les pratiques motorisées en amont du Tovet soient effectivement interdites sauf pour les exploitants agricoles. Il en va de l'intérêt de tous et du développement du tourisme estival sur le site.

En espérant pouvoir compter sur votre vigilance et votre compréhension, nous vous adressons, Monsieur le Maire nos sincères salutations.

Reprise du GR5 à Peisey

Il y a un an la commune de Peisey Nancroix a présenté un dossier dans le cadre du plan pastoral de territoire pour améliorer le GR5 en direction du lac de la Plagne. Le dossier était proposé sous deux angles : intérêt touristique et davantage de sécurité lors de la descente des troupeaux. Nous avons donné un avis favorable. Nous avons regretté que la première partie ait été réalisée à l'aide d'une pelle mécanique nettement plus large que ce qui était annoncé et nous l'avons dit aux responsables communaux. Aujourd'hui une nouvelle tranche est en travaux et nous sommes conviés aux réunions de chantier. Une pelle araignée est cette fois utilisée pour un tracé dont la largeur devrait être de l'ordre de 80 cm...

Roselend

Projet de prolongation de piste au Cormet de Roselend sur l'alpage appartenant à Villaroger. Nous avons estimé que cette voie se rapprochait trop de la crête des Gîtes et nous avons voté contre tout en sachant que nous sommes très minoritaires au sein du COPIL.

Ecofête à Centron

Depuis un an VET entretient des relations avec différentes jeunes associations comme Tarentaise Branchée, les Colibris ou Tarentaise de Demain. Différentes rencontres ont permis d'organiser collectivement un évènement autour du plan d'eau de Centron sur le thème de l'environnement. De nombreuses conférences, des ateliers et des animations ont été proposées tout au long de la journée. Nous estimons à 1500 personnes environ la fréquentation du site et il est probable que cette expérience sera renouvelée.

Qualité de l'air en Tarentaise.

A la suite de questions régulières posées par la population tarine, nous avons interrogé à plusieurs reprises le réseau ATMO au sujet de la présence de polluants dans notre atmosphère. Nous avons obtenu récemment une réponse résultant de modélisations...(Estimations par comparaison à d'autres vallées de montagne)

Il est confirmé que le chauffage au bois est la source principale de particules PM 10. Des modèles numériques permettent d'estimer les concentrations des diverses substances toxiques : oxydes d'azote, ozone, particules fines, monoxyde de carbone etc. Mais il est confirmé aussi que des mesures sur place seraient nécessaires pour affiner ces modèles et tenir compte des particularités locales. Chacun connaît le poids de la circulation routière dans notre belle vallée. Une station mobile pourrait être mise en place et procéder à des mesures en différents points de notre territoire.

Il faudrait pour cela que les différentes collectivités (Communes, communautés de communes, APTV) manifestent leur intérêt pour ces mesures et adhèrent toutes à cet observatoire. Le plan climat énergie de Tarentaise, qui semble aujourd'hui en panne, devra tôt ou tard être réactivé et inclure la composante qualité de l'air dans son programme d'actions. La connaissance exacte de notre situation dans ce domaine paraît donc indispensable pour écrire l'avenir...

Mais pour le moment nos élus semblent hésiter devant la cotisation au réseau qui est proportionnelle à la population de Tarentaise. Il faudrait réunir plusieurs milliers d'euros et ils ne les trouvent pas hélas... Et les associations ont bien peur de devoir attendre encore longtemps..

Sites classés

Vallon du Clou : nous continuons de participer aux réunions concernant l'éventuelle rénovation de deux ou trois chalets dans le vallon du Clou. Le CAUE est venu inspecter le site et devrait faire des propositions architecturales. Mais d'autres aspects devront être pris en compte : intérêt agricole, intérêt touristique, plan de gestion du vallon et bien sûr comment financer le projet s'il aboutit...

Champagny le haut. A la suite de notre action, le site a été remis en état et nettoyé. Le chantier de construction du bâtiment contesté près de la Chapelle à l'entrée du vallon à La Couaz a été à l'arrêt pendant un an. La pose du toit vient de reprendre cet automne.. Démolition ou vente à suivre...

Classement du site col de la Bathie et lac Lavouet...

Le Conseil d'Etat a émis un avis favorable sur le projet de classement. Le décret de classement devrait paraître début 2020. Une procédure qui dure depuis des années mais qui va enfin aboutir à la protection d'un site majeur.

Encore un site protégé où l'action de VET aura été importante..

A propos du loup...

Quelques données objectives : 62 000 moutons en été en Tarentaise. Environ 650 d'entre eux auraient été tués par des loups. En Savoie 37 bovins et 86 chèvres ont également été prélevés par ce grand prédateur.

Il faut remarquer que les moyens de protection sont plus fréquemment employés par les éleveurs, même si nombre d'entre eux continuent de les refuser. Toujours également des problèmes avec les chiens de protection qui sont trop souvent peu ou pas dressés. Certains mettent en cause des lignées de chiens agressifs... A suivre !

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2019

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 15 €/an tarif couple: 25 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:..... mail

Téléphone:..... Courriel

Suivi du SCOT

Lors de l'élaboration du SCOT Tarentaise Vanoise, notre association avait fait une déposition .

Vivre en Tarentaise souhaitait que la surface de plancher envisagée soit nettement revue à la baisse, sauf pour les pôles touristiques de vallée.

Depuis l'approbation du SCOT en Décembre 2017, de nombreux permis de construire ont été accordés dans les stations de ski, certains permettant la réalisation d'importantes nouvelles surfaces constructibles. Au rythme des permis accordés, la STP prévue pour 15 ans risque d'être consommée dès les premières années dans certaines communes.

Ainsi, la commune de Courchevel a récemment communiqué sur le nombre de Permis de Construire accordés en 2018, soit 225, totalisant une surface nouvelle constructible de 37000 m², avec pour 2019, une prévision de chiffres du même ordre.

Le SCOT, adopté fin 2017, a prévu pour la commune de Courchevel 3 enveloppes de STP (les logements pour saisonniers ne faisant pas partie de ces quotas) :

-45 000 m² pour la station de Courchevel

-5 000 m² pour Saint Bon Chef-lieu

-14 000 m² pour La Tania

Le SCOT précise que les logements pour saisonniers ne font pas partie de ces quotas.

Le SCOT donne un ordre de grandeur de la correspondance STP-SDP : 45 000 m² de STP équivalant à 77 850 m² de SDP.

En tenant compte du fait que d'une part, en cas de démolition-reconstruction, il faut déduire la « STP » des bâtiments détruits, et que d'autre part les extensions de logements existants sont exclues de la STP, nous sommes très inquiets de l'importance du nombre de permis de construire déjà accordés et des chiffres des surfaces de planchers, comparés à la STP prévue pour la durée du SCOT. Depuis l'approbation du SCOT fin 2017, une partie importante de la STP accordée à Courchevel sera utilisée dès 2018 et 2019.

Le SCOT précise que *« le suivi de la STP effectivement réalisée sera effectué sur la base des surfaces de plancher autorisées dans le cadre des permis de construire. Le mécanisme entrera en vigueur l'année où le SCOT approuvé deviendra opposable »*.

Le SCOT a donc prévu un *suivi annuel des hébergements touristiques avec l'adoption de la Surface Touristique Pondérée comme régulateur de l'évolution de la capacité d'hébergement touristique*.

Ce suivi a-t-il été réalisé ou est-il en cours de réalisation pour 2018 ? Ces chiffres seront ils publiés ?

Suite : un suivi a effectivement été mis en place mais nous n'avons pas eu connaissance du bilan des nouvelles constructions réalisées...